

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit

Le deux juillet

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 25 juin 2018

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 20 Votants : 21

PRESENTS : Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS EXCUSES : M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent-

ABSENTS : M. CHATAL Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

POUVOIR : M. LE HUR Jérôme à M. CHESNIN Nicolas

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

**Délibération n°2018D68 : Décision modificative n°1-2018
du budget de la supérette**

A la suite de travaux réalisés en 2016 sur le bâtiment de la supérette, il s'avère nécessaire d'amortir ceux-ci sur une durée de 20 ans à compter de 2016. Il convient donc de compléter le crédit des amortissements et de modifier le budget comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Libellés	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
042-6811 Amortissements	38 300,00 €	+142,00 €	38 442,00 €
011-6227 Frais de contentieux	6 000,00 €	-142,00 €	5 858,00 €

Dépenses d'investissement

Libellés	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
23-2313 Travaux	28 008,68 €	+142,00 €	28 150,68 €

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien-
3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Recettes d'investissement

Libellés	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
040-28132 Amortissements	38 300,00 €	+142,00 €	38 442,00 €

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette modification du budget de la supérette.

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1-2018 ci-dessus concernant le budget de la supérette .

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.